

Responsable légal 1  
.....

Responsable légal 2  
.....

Responsable(s) de l'enfant : Nom : ..... Prénom : ..... en classe de .....

**demande(nt) à Monsieur le Chef d'établissement du Collège Saint-Joseph de ré-inscrire leur enfant à la rentrée 2024-2025, en classe de :**  6<sup>e</sup>  5<sup>e</sup>  4<sup>e</sup>  3<sup>e</sup>.

en qualité de  externe  DP2  DP3  DP4  DP5 (\*)  
(\*): cf règlement financier

- Le latin est obligatoire pour tous les élèves en classe de 5<sup>e</sup>. A partir de la classe de 4<sup>e</sup>, le choix est optionnel mais cet enseignement devra être poursuivi jusqu'à la fin de la classe de 3<sup>e</sup>.

Latin  oui  non

- La chorale est obligatoire pour tous les élèves en classe de 6<sup>e</sup>. A partir de la classe de 5<sup>e</sup>, le choix est optionnel mais cet enseignement devra être poursuivi jusqu'à la fin de l'année en cours.

Chant choral  oui  non

La réinscription de votre enfant vous sera confirmée par courriel au plus tard le 7 juin.

**ne souhaitent pas réinscrire leur enfant à la rentrée 2024-2025.**

Nom de l'établissement envisagé l'année prochaine : .....

Ville : ..... Département : ..... en classe de : .....

\*\*\*\*\*

### Dans le cas d'une demande de réinscription :

- **veuillez compléter les informations ci-après**
- **veuillez prendre connaissance du règlement financier 2024-2025 ci-joint**

### LE RESPONSABLE PRINCIPAL DE L'ENFANT :

Nom et prénom : .....

Lien avec l'élève :  Père  Mère  Tuteur  Autre (à préciser) : .....

Situation :  Marié(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Célibataire  Pacsé(e)  Remarié(e)

Profession : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone personnel : ...../...../...../...../.....

Téléphone du travail : ...../...../...../...../.....

Autre téléphone : ...../...../...../...../.....

Courriel : .....

## **AUTRE RESPONSABLE :**

Nom et prénom : .....

Lien avec l'élève :  Père  Mère  Tuteur  Autre (à préciser) : .....

Profession : .....

Adresse : .....  
(si différente du responsable principal)

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone personnel : ...../...../...../...../..... Téléphone du travail : ...../...../...../...../.....

Autre téléphone : ...../...../...../...../..... Courriel : .....

## **AUTORITE PARENTALE :**

Conjointe  Partagée(\*)  Père(\*)  Mère(\*)  Autre (à préciser(\*)) : .....  
(merci de fournir un justificatif si modification)

## **RESPONSABLE PAYEUR :**

Père et mère  Père  Mère  Autre (à préciser) : .....

## **MODE DE REGLEMENT :**

Prélèvement(\*)  Autre (à préciser) : .....

(\*) Demande de prélèvement SEPA + RIB à fournir en cas de changement de domiciliation bancaire ou si nouveau mode de règlement

## **PIECES A JOINDRE AU DOSSIER :**

un chèque de caution pour les manuels scolaires de 50 € (merci de dater le chèque au 02/09/24)

Avis d'imposition 2023 (sur les revenus de 2022)

## **AUTORISATION DE PUBLICATION DE PHOTOGRAPHIE D'ELEVE :**

À l'occasion de sa scolarité au collège Saint-Joseph, votre enfant est susceptible d'être photographié (sorties scolaires, sport, etc.). Ces photographies ont pour but de rendre compte de la vie du collège et présenter les différentes actions menées au sein du collège (plaquette, site internet, affichage, presse). Elles ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de rendre identifiable votre enfant et votre famille, dont le nom ne sera pas mentionné.

Les légendes accompagnant la (ou les) photographie(s) ne porteront pas atteinte à la réputation de votre enfant ou à sa vie privée.

autorise la publication de la photographie de mon enfant

accessible à l'adresse suivante : <https://www.saintjosephfleurance.com> ou sur tout autre support.  
J'ai bien noté que je peux à tout moment faire retirer cette photographie du site web en m'adressant au chef d'établissement.

n'autorise pas la publication de la photographie de mon enfant sur le site Internet du collège.

## **SIGNATURES OBLIGATOIRES :**

Les signataires déclarent avoir pris connaissance des conditions financières du contrat de scolarisation, du règlement de vie du collège, et les accepter. Cette présente inscription engage la famille et l'établissement pour l'année scolaire 2024-2025 uniquement.

Fait à ..... le ...../...../.....

Responsable légal 1	Responsable légal 2	Elève

*« Pour les besoins de gestion administrative et statistique, les informations demandées doivent obligatoirement être fournies. Elles font l'objet d'un traitement informatique et certaines d'entre elles seront transmises au Rectorat de l'Académie de Toulouse suite à l'adhésion de notre Etablissement au système « SCOLARITE ».*

*Les informations sont conservées, au départ des élèves, dans les archives de l'Etablissement. Conformément à la Loi du 6 janvier 1978 article 27, vous avez le droit de contrôler et de faire rectifier les informations vous concernant. »*

# Règlement financier

## 2024-2025

Document à conserver



### **RAPPEL SUR LA GESTION DE L'ETABLISSEMENT SUR LE PLAN FINANCIER**

Dans les établissements sous contrat d'association comme le nôtre, seuls les enseignants sont payés par l'état. Les personnels non enseignants (administratifs, de service et d'entretien, de vie scolaire...), les activités liées au caractère propre de l'établissement, les dépenses concernant l'immobilier et l'acquisition des matériels d'équipement sont à la charge des établissements.

- **Pour le fonctionnement quotidien**, nous recevons un « forfait » d'externat qui concerne tous les élèves de lycée, tous les élèves de collège, certains élèves de primaire. Ce forfait est calculé sur le coût d'un externe de l'enseignement public. L'école primaire reste donc la structure la moins aidée. Nous ne recevons aucune subvention spécifique pour les demi-pensions ou pour l'internat.
- **Pour l'investissement**, nous recevons des subventions modestes pour le lycée et le collège, aucune aide pour l'école maternelle et élémentaire.

Cette situation reporte sur les familles une grosse partie de la charge financière de notre ensemble scolaire, aussi nous veillons à ajuster nos tarifs au plus juste chaque année, en fonction de l'inflation et de la réalité économique concernant l'ensemble de nos services.

Nos tarifs se composent de deux parties principales : la contribution familiale, puis les frais de demi-pension selon la formule choisie.

### **TARIFS 2024-2025**

**La contribution familiale obligatoire est fonction du quotient familial de chaque foyer.**

*Quotient familial = Revenus de l'année N-1 / Nombre de parts du foyer*

Quotient	Catégorie
Inférieur à 6 000	A
Compris entre 6 001 et 9 999	B
Compris entre 10 000 et 19 999	C
Compris entre 20 000 et 34 999	D
Supérieur à 35 000	E

Les tarifs indiqués pour le collège correspondent  
aux prix mensuels pour **10 mois** de septembre à juin.  
Ils recouvrent la contribution obligatoire + les frais de demi-pension éventuels.

Collège	Contribution obligatoire	DP2 (2 repas par sem.)	DP3 (3 repas par sem.)	DP4 (4 repas par sem.)	DP5 (5 repas par sem.)
A	80,80 €	53,30 €	73,90 €	90,45 €	103,90 €
B	89,80 €				
C	98,80 €				
D	112,00 €				
E	134,50 €				

#### Réductions :

10 % sur la demi-pension pour l'ensemble de la fratrie pour 2 enfants \*

20 % sur la demi-pension pour l'ensemble de la fratrie pour 3 enfants \*

30 % sur la demi-pension pour l'ensemble de la fratrie pour 4 enfants ou + \*

\* inscrits sous régime DP

# Règlement financier 2024-2025

Document à conserver

L'avis d'imposition (N-1) devra être joint à chaque inscription ou réinscription.  
Modalités de règlement : les familles peuvent régler par prélèvement automatique (mandat de prélèvement SEPA à joindre) ou par paiement direct (chèques - espèces).

Prix du repas pris occasionnellement : 8,50€ (6€ si le repas pris est lié à une activité proposée par l'établissement : association sportive, sortie scolaire...)

Des conditions peuvent toujours être envisagées dans des situations particulières.

N'hésitez pas à nous contacter.

## INFORMATIONS ET EXPLICATIONS SUR LES TARIFS

### 1. SCOLARITÉ

Elle est obligatoire et correspond à la contribution de base au fonctionnement de l'établissement. Si aucun repas n'est pris sur l'établissement, cela correspond au régime « Externe ».

Afin de nous permettre un classement dans la bonne catégorie, veuillez nous fournir une copie :

- **Personnes mariées** : de l'avis d'imposition N-1 (sur revenus N)
- **Personnes vivant maritalement** : des 2 avis d'imposition N-1 (sur revenus N)
- En cas **d'instance de divorce** : uniquement de l'avis d'imposition N-1 (sur revenus N) du parent qui va avoir la garde de l'enfant, ainsi qu'une copie de l'ordonnance de non-conciliation.
- **Parents divorcés ou séparés** : uniquement l'avis d'imposition N-1 (sur revenus N) du parent qui a la garde de l'enfant.
- **Gardes alternées** : de l'avis d'imposition N-1 (sur revenus N) des 2 parents ayant la garde alternée de l'enfant (une moyenne des revenus sera effectuée)
- **Familles recomposées** : les revenus des 2 parents qui reforment le foyer seront pris en compte ainsi que tous les enfants à charge.

**Toute inscription remise sans la ou les copies d'imposition sera automatiquement attachée à la catégorie E.**

### 2. AUTRES FRAIS

A cette contribution de base s'ajoutent d'autres frais :

- Restauration scolaire (demi-pension ou internat)

Vous pouvez inscrire votre enfant à la cantine du collège pour 4 ou 5 repas par semaine (avec ou sans le repas du mercredi). Vous avez également la possibilité de l'inscrire pour 2 ou 3 repas par semaine si l'enfant mange à des jours réguliers. Il sera alors « Demi-pensionnaire ». L'admission à la demi-pension est valable pour l'année scolaire entière, un changement de régime ne sera accordé qu'après accord du chef d'établissement.

- Repas occasionnel

Votre enfant pourra être accueilli exceptionnellement à la cantine. Le collège devra alors en être averti au plus tard la veille avant 10h.

- Participation au fonctionnement de l'APEL

Cette cotisation de 25€ figure sur la première facture. Elle reste facultative : si vous souhaitez ne pas adhérer à l'APEL, il faudra le préciser à l'économat.

- Fournitures scolaires (collège)

La liste des fournitures nécessaires pour l'année scolaire sera disponible sur le site web de l'établissement dès la fin du mois d'avril. Plusieurs packs vous seront proposés à la maison de la presse de Fleurance, vous pourrez les réserver ultérieurement.

# Règlement financier 2024-2025

Document à conserver

- Sorties / Voyages / Projets divers

Ces activités font l'objet d'un mot aux parents pour les informations pratiques. En cas d'autorisation, les sommes seront prélevées par l'établissement, ou pourront être remises directement au collège selon les modalités prévues.

### 3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Un acompte de 100 € vous sera demandé dans le cas d'une nouvelle inscription. Ce montant sera déduit de la première facture. Aucun frais ne sera demandé dans le cadre d'une réinscription. Tout mois commencé (contribution et demi-pension/internat) sera dû.

Les manuels utilisés en classe sont prêtés par l'établissement, et seront remis contre une caution de 50€ (chèque à l'ordre de « OGEC SAINT-JOSEPH Lectoure-Fleurance ») qui vous sera rendue en fin d'année scolaire suite au retour des livres. Ces manuels devront être couverts. Des cahiers d'activités, et des livres qui seront utilisés en classe, resteront à la charge des familles le cas échéant.

Au collège, une étude surveillée, jusqu'à 18h00, accueillera gratuitement votre enfant sur inscription (début de l'étude la semaine suivante de la rentrée).

M. Redolfi  
Chef d'établissement

